



CALORIFUGE DES RÉSEAUX

Opération réalisable en régie

LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le **réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire** est situé hors du volume chauffé.

L'**isolation est effectuée sur un réseau non isolé** ou dont l'isolation existante est de classe inférieure ou égale à 2 selon la norme NF EN 12 828 +A1:2014.

L'**isolant mis en place est de classe supérieure ou égale à 4** selon la norme NF EN 12 828+A1:2014. Le remplacement d'une canalisation par une canalisation pré-isolée est éligible à la présente fiche si l'isolant mis en place présente les caractéristiques minimales ci-dessus.



Le devis comporte les éléments suivants :

- La mise en place d'une **isolation sur un réseau hydraulique existant de chauffage ou d'ECS** ou la pose d'une canalisation pré-isolée en remplacement d'une canalisation existante.
- La **longueur isolée de réseau** hors des volumes chauffés.
- Les **marques et référence** de l'isolant installé ou de la canalisation pré-isolée mise en place.
- La **classe de l'isolant** selon la norme NF EN 12 828+A1:2014.
- En cas de remplacement d'un isolant de classe inférieure ou égale à 2, la **longueur d'ancien isolant déposée** et les caractéristiques de celui-ci (type d'isolant, épaisseur et si possible marque et référence).

LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
Économie d'énergie	Gain financier	Empreinte environnementale	Confort	Investissement humain	Investissement financier
+	+	+	NC	+	+

LÉGENDE :

++ : Modéré

+ : Faible

NC : Non concerné

* : Régie possible